

Conflit aux Établissements PEUGEOT - Interpellation de Mme BULTOT, Adjointe

Mme BULTOT : J'interviens au nom de Nouvelle Gauche.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai bien compris comme cela.

Mme BULTOT : Le Conseil Municipal, lors de sa dernière séance, a voté une motion de soutien au conflit PEUGEOT. Nous pensons qu'au bout d'une cinquième et d'une sixième semaine de conflit, une motion n'est pas suffisante et qu'on doit se poser la question de verser une subvention. Donc, Nouvelle Gauche demande que le Conseil Municipal verse une subvention de 30 000 F à la caisse des grévistes de l'intersyndicale PEUGEOT.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La réponse que je vais faire à Nouvelle Gauche est semblable à celle que j'ai faite aux Verts, tout en le regrettant. Il est vrai de dire que le Conseil Municipal ne peut attribuer une subvention à l'occasion d'un conflit de cette nature qui, d'ailleurs, ne concerne que très très peu de familles de Besançon. J'ajoute que la règle en vigueur à Besançon, pour tous les conflits de ce type a été d'aider les familles notamment par l'intermédiaire du CCAS et individuellement, et non pas de verser directement des subventions aux intersyndicales en grève.

Bien entendu, nous restons certains que l'issue du conflit doit être dans ce dialogue que nous avons souhaité lors du dernier Conseil Municipal, qui semble s'être noué, en espérant que dans les meilleurs délais il aboutira à des conclusions positives pour le personnel PEUGEOT de Mulhouse et de Sochaux.

Dont acte.